



DÉFINITION ET ÉVALUATION DES NIVEAUX DE VIE DU POINT DE VUE INTERNATIONAL

GUIDE PROVISOIRE

**Document publié conjointement par l'ONU, l'Organisation internationale
du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la
science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé**

**NATIONS UNIES
New York, 1962**

E/CN.3/270/Rev.1
E/CN.5/353

PUBLICATION DES NATIONS UNIES
Numéro de vente: 61. IV. 7

Prix: 35 cents (USA); 2 shillings 6 pence (stg); 1,50 fr. suisse
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
<u>Introduction</u>	1 - 7
<u>Evaluation des niveaux de vie : éléments constitutifs, indicateurs et renseignements de base</u>	8 - 62
Eléments constitutifs du niveau de vie	13 - 46
Conditions sanitaires	13 - 17
Consommation alimentaire et nutrition	18 - 22
Education	23 - 28
Emploi et conditions de travail	29 - 36
Habitation	37 - 41
Sécurité sociale	42 - 43
Habillement	44
Loisirs et activités récréatives	45
Libertés humaines	46
Indicateurs généraux	47 - 50
Renseignements de base	51 - 62
Population et main-d'oeuvre	52 - 53
Recettes et dépenses	54 - 60
Communications et transports	61 - 62

DEFINITION ET EVALUATION DES NIVEAUX DE VIE
DU POINT DE VUE INTERNATIONAL

Guide provisoire

Introduction

1. Le Rapport du Comité d'experts sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international^{1/} avait été publié en 1954, en application de la résolution 434 B (XIV) par laquelle le Conseil économique et social priait "le Secrétaire général de réunir, en se concertant avec l'Organisation internationale du Travail et les autres institutions spécialisées intéressées, un petit groupe d'experts chargé de rédiger un rapport sur les méthodes qui permettraient le mieux de définir et d'évaluer le niveau de vie et ses variations dans les différents pays en ménageant la possibilité d'établir des comparaisons sur le plan international."
2. Le Comité d'experts a distingué entre les notions de "standard of living" (niveau de vie désirable), "norm of living" (norme de vie), "level of living" (niveau de vie) et s'était borné à étudier la notion de "level of living", définie comme correspondant aux conditions d'existence réelles d'une population.
Le Comité d'experts était arrivé à la conclusion que la meilleure façon d'aborder l'évaluation des niveaux de vie sur le plan international consiste à mesurer certains éléments ou certaines parties bien délimitées de l'ensemble des conditions de vie, qui se prêtent à l'évaluation quantitative et reflètent des objectifs admis d'une façon générale sur le plan international en matière de politique sociale et économique. Le Comité avait considéré certains domaines particuliers, tels que santé, alimentation, logement, conditions d'emploi et éducation, comme les "éléments constitutifs" des niveaux de vie, et proposé, pour évaluer ces éléments constitutifs, certaines mesures ou "indicateurs" statistiques précis, compte tenu de la possibilité de se procurer des données et de les comparer sur le plan international. Par exemple, la consommation en calories a été proposée pour évaluer l'un des aspects de la nutrition et le taux d'alphabétisation pour évaluer l'un des aspects de l'éducation. Il n'a pas été possible de trouver, pour mesurer les niveaux de vie, un indicateur unique et global qui puisse être considéré comme acceptable.

^{1/} Publication des Nations Unies (E/CN.3/79, E/CN.5/299), No de vente : 1954.IV.5.

3. Les recommandations du Comité d'experts ont été examinées par le Conseil économique et social, la Commission des questions sociales et la Commission de statistique. Les gouvernements des Etats Membres et les offices centraux de statistique ont fait part de leurs observations^{2/}. Les institutions spécialisées ont établi périodiquement des rapports sur les progrès réalisés et sur les faits nouveaux intéressant leurs domaines d'activité respectifs^{3/}. Ces débats et études ont donné lieu à un examen suivi des recommandations du Comité d'experts.

4. D'autre part, les propositions du Comité d'experts ont servi de cadre dans des limites variant selon la complétude des statistiques disponibles, au deuxième rapport sur la situation sociale dans le monde, à certains travaux pratiques et aux rapports des institutions spécialisées sur l'évolution de la situation dans leurs domaines respectifs. On a donc pu mettre à l'épreuve les éléments constitutifs et les indicateurs proposés, et cette possibilité de confronter la théorie et la pratique augmentera probablement au fur et à mesure que l'on disposera d'un plus grand nombre de données.

5. Les discussions qui ont eu lieu récemment aux Nations Unies sur les rapports entre la politique sociale et le développement économique et sur l'élaboration des programmes économiques et sociaux ont appelé l'attention à d'autres égards sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie, étant donné que les indicateurs qui servent à évaluer les tendances sur le plan international sont souvent ceux-là mêmes qui sont utilisés pour formuler les objectifs des programmes sociaux et pour évaluer les progrès accomplis à l'échelon national.

6. Le présent rapport reflète l'opinion actuelle de l'ONU et des institutions spécialisées sur le système d'éléments constitutifs et d'indicateurs, ainsi que sur les renseignements de base nécessaires pour définir et évaluer les niveaux de vie du point de vue international. Il s'appuie sur les recommandations d'un groupe de travail interinstitutionnel sur les statistiques pour les programmes sociaux. Ces recommandations ont été incorporées dans un rapport d'activité sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international^{4/}, préparé à la demande du Conseil économique et social (résolution 585 B (XX)) et présenté à

2/ Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international : observations des gouvernements, E/CN.3/213.

3/ Rapport sur les aspects statistiques de la définition et de l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international, E/CN.3/241.

4/ Définition et évaluation des niveaux de vie du point de vue international, E/CN.3/270.

la Commission de statistique à sa onzième session^{5/} ainsi qu'à la Commission des questions sociales à sa treizième session^{6/}. Le présent rapport est publié conjointement par l'ONU, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé; il est destiné à servir de guide provisoire aux gouvernements, aux organismes de recherche ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à l'évaluation des niveaux de vie.

7. Au cours des discussions internationales sur l'évaluation des niveaux de vie, on a particulièrement insisté sur la nécessité de rassembler des données au sujet des principaux groupes socio-économiques et sur l'importance qu'il y avait à présenter des répartitions ou groupes, du point de vue socio-économique, en plus des moyennes nationales. D'autre part, on a reconnu qu'on manquait de données concernant les groupes socio-économiques. Des efforts sont actuellement déployés sur le plan interinstitutionnel pour développer l'utilisation des enquêtes sur les ménages, et la technique des sondages, ce qui devrait permettre d'obtenir davantage de données de ce genre, en particulier dans les pays peu développés.

Evaluation des niveaux de vie : éléments constitutifs, indicateurs
et renseignements de base

8. Le Groupe de travail précité qui s'est réuni à Genève en septembre 1959 a adopté comme base de discussion le système d'éléments constitutifs et d'indicateurs recommandé par le Comité d'experts. Les éléments recommandés par le Comité d'experts étaient les suivants :

- 1) Conditions sanitaires, y compris les conditions démographiques
- 2) Alimentation et nutrition
- 3) Education, y compris l'instruction élémentaire et technique
- 4) Conditions de travail
- 5) Situation de l'emploi
- 6) Consommation et épargne globales
- 7) Transports

^{5/} Certains commentaires et suggestions de la Commission de statistique ont été étudiés par le Groupe de travail lors de sa deuxième session et incorporés dans un texte révisé.

^{6/} La Commission des questions sociales, à sa treizième session, a décidé que ce rapport devrait être transmis aux gouvernements à titre de guide provisoire.

- 8) Habitation et installations domestiques
- 9) Habillement
- 10) Loisirs et activités récréatives
- 11) Sécurité sociale
- 12) Libertés humaines.

9. Comme l'a noté le Groupe de travail, certains de ces éléments semblent plus directement liés que d'autres à l'évaluation des niveaux de vie. Certains des indicateurs de la situation de l'emploi qui reflètent la structure de l'emploi sont étroitement liés aux niveaux de vie, mais ils ne doivent pas être considérés comme des évaluations directes de ces niveaux. Il est douteux que les transports méritent d'être considérés comme un élément du niveau de vie : ils sont essentiellement un moyen d'atteindre d'autres buts et parfois ils représentent plutôt une dépense sociale. Les indicateurs macro-économiques compris dans la catégorie "consommation et épargne globales" sont d'utiles indicateurs du niveau et de la structure de l'ensemble de l'économie, mais ils ne donnent pas une évaluation directe du niveau de vie au même titre, par exemple, que les éléments éducation et nutrition.

10. Il est donc proposé de considérer comme éléments constitutifs du niveau de vie les éléments ci-après :

- 1) Conditions sanitaires
- 2) Consommation alimentaire et nutrition
- 3) Education
- 4) Emploi et conditions de travail
- 5) Habitation
- 6) Sécurité sociale
- 7) Habillement
- 8) Loisirs
- 9) Libertés humaines.

11. Des éléments comme la consommation et l'épargne globales ou les transports, qui sont étroitement liés aux niveaux de vie, mais qui ne donnent pas une évaluation directe des niveaux de vie au même titre que les éléments ci-dessus, devraient cependant être pris en considération (sous une forme quelque peu révisée) parce qu'ils fournissent des renseignements de base indispensables à l'interprétation des niveaux de vie. Il est proposé d'ajouter à ce groupe d'éléments essentiels d'information une autre catégorie concernant la population et la main-d'oeuvre, et d'incorporer dans la catégorie des transports les données

/...

relatives aux communications. Les catégories proposées à titre de renseignements de base (voir paragraphes 51 à 62) sont donc les suivantes :

- 1) Population et main-d'oeuvre
- 2) Revenu et dépenses
- 3) Communications et transports
 - a) Moyens d'information des masses
 - b) Postes et télécommunications
 - c) Transports.

12. Le Groupe de travail a passé en revue les indicateurs proposés pour l'évaluation des niveaux de vie d'après les différents éléments constitutifs et il a constaté que certains des indicateurs semblent plus utiles que d'autres pour les comparaisons internationales; par exemple, certains indicateurs sont plus directement influencés par des différences dues au climat ou à des facteurs géographiques, mais ils n'en ont pas moins une importance réelle à des fins statistiques nationales. Le Groupe de travail a également noté que si la plupart des indicateurs donnent des évaluations dans le cas d'éléments constitutifs déterminés, il en est cependant d'autres qui sont influencés par un grand nombre de facteurs et que l'on peut considérer comme non spécifiques ou généraux. On trouvera ci-après les recommandations qui en résultent touchant les indicateurs à utiliser pour les divers éléments constitutifs ou à titre d'indicateurs généraux et le type de données qui doivent être retenues en tant que renseignements de base.

I. Éléments constitutifs du niveau de vie

Conditions sanitaires

13. Les indicateurs prioritaires recommandés pour cet élément sont les suivants :

- 1) Espérance de vie à la naissance
- 2) Taux de mortalité infantile
- 3) Taux brut de mortalité (annuel).

Ces trois indicateurs sont utilisés depuis longtemps pour évaluer les conditions sanitaires générales et sont en outre étroitement liés à d'autres éléments du niveau de vie. L'espérance de vie à la naissance est considérée en théorie comme le meilleur indicateur des conditions de santé. Le taux de mortalité infantile a été de tout temps considéré comme l'une des meilleures mesures des conditions sanitaires du milieu, étroitement liées au niveau général du développement économique et social. Le taux brut de mortalité a été retenu - bien qu'il dépende

de la structure de la population par âge - parce qu'il exprime le degré de mortalité dans un pays ou une région déterminés et parce qu'il est plus généralement connu.

14. L'emploi de ces indicateurs est toutefois limité du fait que pour nombre de pays et territoires il n'existe pas de données dignes de foi. La prochaine série de recensements, qui donnera des renseignements sur la structure de la population par âge, permettra sans doute d'estimer l'espérance de vie dans un plus grand nombre de pays. La difficulté réelle réside dans le fait que les données relatives aux taux de fécondité et de mortalité ne peuvent être plus dignes de foi que les statistiques des naissances et des décès dont elles sont tirées. Comme la complétude de ces statistiques dépend elle-même du degré général de développement économique et social du pays intéressé, l'obtention de données dignes de foi dans le cas des pays peu développés pose un problème certain. Des enquêtes par sondage bien menées peuvent constituer une autre méthode permettant d'obtenir des données sur les naissances et les décès qui serait suffisamment précise pour les besoins pratiques.

15. La mortalité due à des causes déterminées et en particulier le pourcentage des décès imputables à des maladies parasitaires et infectieuses ont été fréquemment proposés comme indicateurs des conditions sanitaires. Toutefois, dans les pays où ce dernier taux aurait le plus d'intérêt, il n'y a pas de système de certificats médicaux établissant la cause des décès ou, s'il y en a, il n'est pas très sûr. Etant donné que la mortalité due à des causes déterminées est influencée par la répartition géographique des diverses maladies, ces données servent à l'élaboration de programmes sanitaires nationaux, mais elles ne sont pas un bon indicateur des conditions sanitaires générales.

16. On estime que les deux indicateurs recommandés à l'origine par le Comité d'experts en ce qui concerne les services sanitaires - à savoir le nombre de lits d'hôpital et le nombre de médecins par rapport au chiffre de la population - ne donnent pas une évaluation satisfaisante des services médicaux. Bien qu'on puisse obtenir ces indicateurs pour plus de pays que d'autres indicateurs qui ont été recommandés, et bien qu'ils puissent être utiles à des fins nationales, ils ne donnent pas satisfaction pour l'évaluation des conditions sanitaires, car l'efficacité de ces services dépend dans une large mesure de la façon dont ils sont organisés, de leur répartition et de la compétence professionnelle du personnel médical. Les études pilotes qui ont été entreprises récemment au sujet des

services sanitaires locaux sont appelées à fournir des renseignements complémentaires sur l'importance et l'utilisation des services médicaux et sanitaires existants.

17. Dans ce domaine général, l'intérêt a eu tendance à se déplacer de l'évaluation de la mortalité à celle de la morbidité. On a défini la morbidité, classé les types de maladies et proposé des indicateurs de la morbidité en fonction de la prépondérance ou de l'incidence de la morbidité sur une certaine période ou à un moment déterminé. Bien que le présent rapport ne recommande aucun indicateur de la morbidité pour les évaluations internationales, les données provenant d'enquêtes sur la morbidité sont largement mises à profit dans l'organisation des programmes nationaux de santé publique et viennent s'ajouter aux autres renseignements de caractère général sur les conditions sanitaires dans les pays intéressés.

Consommation alimentaire et nutrition

18. Les indicateurs suivants sont recommandés pour cet élément :

- 1) Disponibilités alimentaires nationales moyennes en calories au stade du détail, comparées aux besoins estimatifs en calories
- 2) Disponibilités alimentaires nationales moyennes en protéines végétales et animales, au stade du détail
- 3) Disponibilités alimentaires nationales moyennes en protéines animales, au stade du détail
- 4) Pourcentage de la consommation totale de calories qui est tiré de céréales, de racines, de tubercules et de sucres.

19. Le premier indicateur concerne exclusivement les aspects quantitatifs du régime alimentaire. Des recommandations fondées sur les connaissances scientifiques actuelles ont été faites par le Comité pour les besoins en calories (FAO) touchant l'estimation des besoins en calories en fonction de certaines caractéristiques physiologiques et biométriques de différents groupes de population, bien qu'on ne puisse encore tenir compte de l'importante caractéristique que constitue l'activité physique.

20. On ne dispose encore d'aucun indicateur pratique et satisfaisant du niveau réel de nutrition des populations, encore que le deuxième et le troisième indicateurs en donnent une idée, puisqu'on peut les considérer comme des indicateurs partiels de la qualité nutritive du régime alimentaire. Ces indicateurs ont un caractère différent du premier en ce sens qu'on n'a pas encore pu établir, de façon

acceptable sur le plan international, de niveaux optimums des besoins en protéines végétales ou animales ou seulement en protéines animales, parce qu'ils dépendent notamment des autres éléments nutritifs qui entrent dans le régime alimentaire. Le niveau des protéines animales est probablement un meilleur indicateur que celui du total des protéines dans le régime alimentaire, car les aliments d'origine animale fournissent également, en général, de nombreux autres éléments nutritifs essentiels, tels que les vitamines et les minéraux. Il convient toutefois de noter que la supériorité traditionnellement attribuée aux protéines animales n'est pas pleinement confirmée par les progrès récents de la science de la nutrition.

21. Le quatrième indicateur proposé mesure indirectement la qualité du régime alimentaire. Les céréales, les racines et tubercules féculents et les sucres sont riches en hydrates de carbone et relativement pauvres en protéines et autres éléments nutritifs essentiels. Cet indicateur donne donc une idée approximative de la valeur de l'ensemble du régime alimentaire, car plus la proportion de ces aliments est faible, plus sera forte, en général, la proportion des aliments plus nutritifs. Ainsi, il varie en raison inverse de la valeur nutritive et des deux indicateurs précédents. On ne peut toutefois s'en remettre à cet indicateur dans tous les cas, la valeur nutritive étant influencée non seulement par ces proportions, mais aussi par la nature exacte tant des aliments qui forment le groupe des céréales, féculents et sucres que des autres aliments du régime. Il a néanmoins le mérite de la simplicité et, comme les céréales ou les racines et tubercules féculents sont les éléments principaux du régime dans presque tous les pays, il est susceptible d'une assez large application.

22. Ces quatre indicateurs ont généralement été calculés à partir de données sur les disponibilités alimentaires nationales, classées selon les différentes catégories d'aliments, et ils se ressentent des insuffisances que peuvent présenter ces données du fait qu'elles sont incomplètes ou fondées sur des estimations inexactes. La généralisation des enquêtes sur la consommation alimentaire des ménages, au cours des dernières années, permet d'utiliser les résultats de ces enquêtes pour vérifier les chiffres concernant les disponibilités nationales.

Education

23. Les indicateurs prioritaires recommandés sont les suivants :
- 1) Taux d'alphabétisme des adultes - pourcentage, par sexe, des personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire;
 - 2) Taux de scolarisation totale - pourcentage de la population âgée de 5 à 19 ans inscrite dans tous les établissements au-dessous du niveau de l'enseignement supérieur. Cet indicateur peut être subdivisé, s'il y a lieu, en deux indicateurs :
 - a) Taux de scolarisation primaire - pourcentage de la population âgée de 5 à 14 ans inscrite dans toutes les écoles primaires;
 - b) Taux de scolarisation secondaire - pourcentage de la population âgée de 15 à 19 ans inscrite dans toutes les écoles secondaires.
 - 3) Taux de scolarisation supérieure - nombre total d'inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur pour 100 000 habitants.
24. On a également reconnu l'utilité des indicateurs supplémentaires ci-après :
- 1) Indice du degré d'instruction - nombre médian d'années d'études régulières effectuées par les hommes et les femmes de 25 ans et plus;
 - 2) Taux élèves-maître - nombre moyen d'élèves par maître dans l'ensemble des écoles primaires, urbaines et rurales.
25. On dispose de données sur les inscriptions scolaires et l'aptitude à lire et à écrire pour un nombre relativement important de pays, mais ces données appellent de sérieuses réserves lorsqu'on veut s'en servir pour des enquêtes internationales. Par exemple, on a besoin de données sur la fréquentation ou l'absentéisme aussi bien que sur les inscriptions, mais on ne peut en général obtenir de données sur la fréquentation scolaire qu'au moyen de recensements ou d'enquêtes spéciales.
26. Les renseignements sur les inscriptions scolaires doivent être complétés également par des données sur la proportion d'enfants qui quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études primaires ou secondaires.
27. Il convient de noter que les groupes de population utilisés pour le calcul des taux de scolarisation ont été choisis empiriquement de façon à correspondre aux données démographiques les plus généralement disponibles, bien qu'ils ne coïncident pas toujours exactement avec la population scolaire.
28. On continue d'estimer qu'il n'est pas possible de recommander des indicateurs pour l'enseignement technique, parce qu'il est difficile de définir les différents

niveaux et types d'enseignement technique d'une façon qui permette d'obtenir des données comparables. Il serait important de développer et de normaliser les données dans ce domaine.

Emploi et conditions de travail

29. Le Groupe de travail a jugé que les indicateurs prévus par le Comité d'experts pour les deux éléments "emploi" et "conditions de travail" sont étroitement liés et qu'il serait plus pratique de les grouper sous un seul élément. En conséquence, les indicateurs prioritaires suivants sont recommandés pour cet élément :

1. Proportion de la main-d'oeuvre totale qui est en chômage
2. Salaires réels relatifs dans certaines branches d'activité (y compris les compléments de salaire).

30. La proportion de la main-d'oeuvre totale qui est en chômage est considérée comme un indicateur important de cet élément dans les pays qui disposent de statistiques détaillées sur les personnes se trouvant totalement sans emploi, ou qui peuvent en donner une évaluation assez exacte. Toutefois, on ne dispose pas de données utiles sur le chômage dans la plupart des pays sous-développés et, même pour les pays qui ont atteint un stade plus avancé de développement économique, le taux de chômage doit être interprété avec prudence, car de légères variations peuvent s'expliquer en partie par des différences de caractéristiques (structure industrielle, variations saisonnières, mobilité de la main-d'oeuvre et rythme du développement économique).

31. On a souligné maintes fois que, dans les régions peu développées, le sous-emploi a souvent plus d'importance, du point de vue économique et social, que le chômage total. On a fait quelque progrès dans la définition du sous-emploi, mais il paraît prématuré de recommander un indicateur du sous-emploi utilisable sur le plan international.

32. Etant donné que nombre des indicateurs de la structure de la main-d'oeuvre proposés à l'origine par le Comité d'experts dans le cas de l'emploi ne sauraient être considérés comme donnant une mesure précise des niveaux de vie, il convient de les utiliser comme renseignements de base plutôt que comme indicateurs des niveaux de vie. Il est toutefois recommandé de faire passer l'un de ces indicateurs, à savoir le pourcentage des travailleurs agricoles du sexe masculin par rapport au total de la main-d'oeuvre du sexe masculin, dans le groupe des indicateurs généraux (voir paragraphes 47 à 50) car il est considéré comme plus

représentatif du niveau général économique et social du pays, que d'aspects particuliers de l'emploi.

33. Les salaires réels sont certainement un indicateur important du niveau de vie des travailleurs. On a récemment insisté, à ce propos, sur la nécessité de systématiser les données relatives aux salaires. Pris isolément, les barèmes de rémunération ont peu d'intérêt parce qu'ils représentent souvent un minimum basé sur la durée normale du travail et qu'ils diffèrent plus ou moins des gains; dans de nombreux pays, les compléments de salaire, calculés indépendamment des salaires payés en rémunération du travail effectué, ont fini par constituer une si grande partie des sommes versées aux travailleurs que leur omission enlève toute valeur aux comparaisons de salaires sur le plan international. On a souligné qu'il importe de déterminer quels compléments de salaire doivent être considérés comme salaires proprement dits.

34. Etant donné que le salaire moyen de certains grands groupes de travailleurs est influencé par des facteurs tels que la proportion de femmes et d'adolescents dans le groupe en question ou l'importance relative des différentes industries qui entrent dans le champ des statistiques, le Groupe de travail a jugé qu'il est préférable de comparer les salaires de travailleurs ayant des métiers similaires. Il est donc proposé de dresser une courte liste de métiers à utiliser lorsqu'on voudra se servir de cet indicateur.

35. Il est reconnu que les comparaisons de salaires réels à différentes dates et dans un même pays posent moins de problèmes que les comparaisons internationales, pourvu qu'on dispose d'un indice adéquat des prix à la consommation. Dans le cas des comparaisons internationales, il n'y a pas de solution toute faite au problème qui se pose quand on veut exprimer les données relatives aux salaires en une unité monétaire commune satisfaisante ou en toute autre unité internationale. Il faut tenir compte des différences qui existent, d'un pays à l'autre, dans la structure des prix et dans les goûts des populations. Les pays pourraient être invités à fournir, outre les indices des salaires réels, des données sur les salaires nominaux, ainsi que des données concernant les prix et des renseignements complémentaires nécessaires pour mener à bien une comparaison des salaires relatifs entre deux pays donnés, d'après les méthodes décrites dans l'étude de l'OIT intitulée Comparaisons internationales des salaires réels.

36. De l'avis du Groupe de travail, d'autres indicateurs proposés par le Comité d'experts pour l'élément "conditions de travail" - tels que "nombre normal d'heures de travail par semaine prévu pour les travailleurs de l'industrie par la loi ou

les conventions collectives" et "âge minimum d'accès à un emploi" - doivent être considérés comme des normes plutôt que comme des indicateurs des niveaux de vie.

Habitation

37. Les indicateurs prioritaires recommandés pour cet élément sont les suivants :

- 1) Pourcentage de la population vivant dans des "logements"
- 2) Pourcentage des logements comptant trois personnes ou davantage par pièce
- 3) Pourcentage des logements occupés ayant l'eau courante à l'intérieur du logement, ou à l'extérieur du logement, mais à moins de 100 mètres
- 4) Pourcentage des logements occupés dotés de cabinets d'aisances.

38. Aux fins d'un recensement de l'habitation, on entend par "logement" un bâtiment permanent, par opposition aux unités d'habitation rudimentaires (semi-permanentes), comme les huttes, baraques, cabanes et aux unités d'habitation mobiles ou improvisées. On escompte que les prochaines années permettront de recueillir plus de données pour cet indicateur, de même que pour le deuxième et le troisième des indicateurs recommandés ci-dessus, du fait que beaucoup de pays ont l'intention de procéder à un recensement de l'habitation à l'occasion de la prochaine série de recensements démographiques.

39. Outre ces indicateurs prioritaires, on recommande les indicateurs supplémentaires suivants :

- 1) Pourcentage de la population vivant dans des unités d'habitation ne répondant pas aux normes et classées comme "rudimentaires", "improvisées", "non destinées à être habitées", ou pourcentage de la population dépourvue d'abri d'aucune sorte
- 2) Nombre moyen de personnes par pièce (pour les logements occupés seulement)
- 3) Pourcentage des logements urbains occupés dotés de cabinets d'aisances à chasse d'eau
- 4) Pourcentage des logements occupés dotés de cabinets d'aisances autres que ceux à chasse d'eau.

40. Les deux premiers de ces indicateurs complètent les deux premiers indicateurs prioritaires. Le troisième fournit des renseignements complémentaires sur les installations sanitaires. Cet indicateur est limité aux cabinets à chasse d'eau, étant donné qu'en raison des difficultés de définition il est malaisé d'obtenir

des renseignements valables sur tous les types d'installations sanitaires, mais on reconnaît qu'une définition plus large serait préférable.

41. On reconnaît qu'un grand nombre de ces renseignements ne se prêtent guère à des comparaisons du point de vue international, par suite des différences qui existent dans le climat, les liens de parenté, la composition des familles, les traditions et les valeurs. Dans tous les cas, les statistiques doivent être complétées par une documentation explicative, surtout sur le plan régional, qui expose les conceptions locales en matière d'habitation, décrive les installations domestiques qui sont importantes dans la société considérée et fournisse des indications sur les services à l'usage de la collectivité.

Sécurité sociale

42. Nul ne nie l'importance de cet élément et des progrès considérables ont été accomplis en vue de systématiser les statistiques de la sécurité sociale; néanmoins, le Groupe de travail a reconnu que, si ces statistiques sont importantes lorsqu'on veut suivre l'évolution des programmes nationaux, les différences d'organisation qui existent entre les régimes de sécurité sociale des divers pays font qu'il est extrêmement difficile de déterminer de façon uniforme sur le plan international le champ du programme de sécurité sociale et le nombre des participants et des bénéficiaires.

43. La principale difficulté qui se présente lorsqu'on cherche à réunir des données complètes et uniformes naît de la diversité des dispositions adoptées par les divers pays en ce qui concerne la sécurité sociale. Ces dispositions vont de l'assurance familiale privée et purement individuelle aux programmes fournissant toutes les prestations sociales, financées par les deniers publics; la situation la plus fréquente est celle où des programmes de sécurité sociale obligatoires, alimentés par des cotisations et couvrant quelques risques déterminés, sont complétés par des prestations des pouvoirs publics portant sur d'autres risques, et souvent aussi par des systèmes volontaires de protection portant sur les mêmes risques ou d'autres risques encore. Pour ces raisons, on estime qu'il n'est pas encore possible de recommander d'indicateurs internationaux pour cet élément.

Habillement

44. Cet élément a été retenu, bien qu'il ne soit pas possible de recommander d'indicateurs utilisables pour les comparaisons internationales, étant donné que la valeur de l'habillement en tant qu'élément du niveau de vie varie considérablement suivant le climat, le genre d'occupation et certains facteurs culturels.

/...

Loisirs et activités récréatives

45. Il y a deux raisons pour lesquelles cet élément est difficile à mesurer : d'une part, les différences que l'on rencontre dans les formes de loisirs et d'activités récréatives et, d'autre part, le fait qu'il est pratiquement impossible d'obtenir des données internationalement comparables sur les formes les plus anciennes et les plus traditionnelles de loisirs et d'activités récréatives et notamment les relations personnelles et familiales. Pour les formes les plus modernes, il est possible d'appliquer certains indicateurs tels que le nombre de places dans les salles de cinéma et de théâtre, le nombre de visiteurs dans les musées, etc., pour 100 000 habitants, mais ces chiffres ne donneraient qu'une image imparfaite et trompeuse de cet élément dans de nombreuses régions du monde. Il serait bon de rassembler une documentation détaillée sur le contenu éventuel de cette rubrique.

Libertés humaines

46. Le Groupe de travail a noté qu'au cours de la discussion des recommandations du Comité d'experts, l'importance de cet élément a été généralement reconnue bien que des doutes aient été émis quant à la possibilité de l'exprimer sous une forme quantitative. Le Groupe de travail a décidé de retenir cet élément, mais il estime qu'il n'est pas encore possible, à l'heure actuelle, de recommander des indicateurs précis utilisables sur le plan international.

II. Indicateurs généraux

47. Les indicateurs recommandés ci-dessus sont considérés comme des mesures directes d'éléments particuliers. On a proposé d'autres indicateurs qui semblent se rapporter aux niveaux de vie en général plutôt qu'à un élément déterminé.

Trois indicateurs généraux de ce type ont été proposés :

- 1) Indicateur de mortalité proportionnelle, c'est-à-dire la proportion de décès survenus à 50 ans et plus par rapport au total des décès
- 2) Pourcentage des dépenses alimentaires dans les dépenses du ménage
- 3) Pourcentage des travailleurs agricoles du sexe masculin par rapport au total de la main-d'oeuvre du sexe masculin.

48. Si l'on ne peut considérer l'indicateur de mortalité proportionnelle comme un indicateur précis des conditions sanitaires, vu qu'il est influencé notamment par la situation démographique présente et passée, il s'est révélé, à l'expérience,

extrêmement sensible aux différences de niveaux de vie en général. Il présente un avantage supplémentaire à savoir que les renseignements nécessaires au départ sont relativement faciles à rassembler et les calculs sont simples.

49. L'expérience montre également qu'il existe une corrélation inverse entre le pourcentage des dépenses alimentaires dans les dépenses totales du ménage et les revenus réels de certains groupes de population. Il est vrai que cette relation risque d'être très influencée par la structure du marché et le niveau des dépenses publiques de consommation, mais il faut néanmoins la considérer comme un indicateur général des niveaux de vie et non comme un indicateur spécifique de la consommation alimentaire et de la nutrition.

50. On estime qu'il y a d'autres indicateurs pouvant légitimement être rangés dans cette catégorie, mais il conviendrait de les étudier de façon plus poussée en vue de déterminer leur importance.

III. Renseignements de base

51. Les catégories recommandées sous cette rubrique sont les suivantes :

Population et main-d'oeuvre

52. A l'exception des chiffres sur la mortalité figurant sous l'élément "conditions sanitaires" et du premier indicateur général (mortalité proportionnelle) mentionné au paragraphe 47, les données concernant la structure démographique ne sont pas considérées comme des mesures internationales des niveaux de vie. On estime toutefois qu'il y a une interdépendance si étroite entre les niveaux de vie et l'accroissement de la population, la composition par âge de la population et la répartition de la population en population urbaine et population rurale qu'il convient de faire figurer des données sur la situation démographique au nombre des renseignements de base généraux. Les types de renseignements dont il faudrait tenir compte sont :

- 1) Importance numérique et composition par âge de la population
- 2) Taux de natalité, taux de mortalité et taux d'accroissement naturel
- 3) Population par ordre d'importance des localités
- 4) Ampleur et direction des migrations intérieures.

53. Le Comité d'experts a fait figurer sous l'élément "emploi" des indicateurs qui donnent la composition détaillée de la main-d'oeuvre. Ainsi que l'a noté le Groupe de travail, la question de savoir si ces renseignements doivent être considérés comme donnant une mesure directe des niveaux de vie a été très discutée.

Tout en reconnaissant que des données relatives à la main-d'oeuvre, telles que la proportion de travailleurs spécialisés et qualifiés, constituent un facteur important dans le développement économique et social des pays - et surtout des pays peu développés, il est proposé de faire figurer ces données, de même que les données démographiques précitées, parmi les renseignements de base généraux plutôt que de les utiliser comme indicateurs directs d'un élément du niveau de vie. Les renseignements suivants pourraient être retenus :

- 1) Pourcentage de la main-d'oeuvre dans la population totale
- 2) Pourcentage de personnes âgées de moins de 15 ans dans la main-d'oeuvre
- 3) Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus dans la main-d'oeuvre
- 4) Répartition, en pourcentage, de la main-d'oeuvre par catégories :
c'est-à-dire salariés, employeurs et travailleurs indépendants,
travailleurs familiaux et, s'il y a lieu, membres de coopératives
de production
- 5) Répartition, en pourcentage, de la main-d'oeuvre selon les principales catégories industrielles
- 6) Répartition, en pourcentage, de la main-d'oeuvre selon les principales catégories professionnelles.

Recettes et dépenses

54. Le Groupe de travail, tout en reconnaissant la grande importance des indicateurs proposés à l'origine pour l'élément "consommation et épargne globales", a estimé qu'ils ne peuvent être considérés comme des indicateurs des niveaux de vie, au même titre que les autres indicateurs. Certains des rapports proposés par le Comité d'experts comme indicateurs de cet élément (proportion de la consommation publique et privée par rapport au revenu national par exemple) risquent de donner une idée fausse des niveaux de vie. Il est donc recommandé de considérer les données relatives aux recettes et aux dépenses comme renseignements de base et non comme un élément des niveaux de vie.

55. Les renseignements proposés dans cette catégorie sont de deux ordres, le premier reflétant les tendances générales, le second comprenant les renseignements sur les dépenses publiques et privées dans les différents domaines sociaux.

56. Les renseignements recommandés pour le premier de ces groupes sont les suivants :

- 1) Revenu national par habitant et taux d'accroissement annuel moyen
- 2) Dépenses de consommation privées par habitant et taux d'accroissement annuel moyen.

57. Il faut attacher plus d'importance aux taux d'accroissement qu'aux niveaux, étant donné les problèmes que soulèvent d'habitude les comparaisons internationales du revenu national par habitant, surtout quand elles se font entre pays ayant atteint des niveaux différents de développement économique. Malgré les travaux considérables qui ont été consacrés à la méthodologie des comparaisons du pouvoir d'achat entre paires de pays ou petits groupes de pays ayant une structure socio-économique analogue, on ne saurait recommander d'entreprendre de vastes comparaisons internationales du revenu par habitant.

58. Le Groupe de travail a jugé important d'évaluer, dans le cadre de l'étude des niveaux de vie, les dépenses publiques et privées pour l'enseignement, le logement et d'autres aspects du progrès social; il a donc prévu un second groupe de statistiques pour cette catégorie générale, à savoir : chiffres concernant les dépenses publiques et privées extraits des comptes nationaux et chiffres concernant les dépenses des ménages extraits d'enquêtes sur certains groupes de population :

- 1) Dépenses publiques de consommation - pourcentage consacré à l'enseignement, au logement et à d'autres services sociaux
- 2) Dépenses privées de consommation - pourcentage consacré à la santé, à l'alimentation, à l'enseignement et au loyer
- 3) Dépenses privées des ménages réparties selon l'objet de la dépense.

Il convient, si possible, de distinguer entre la population urbaine et la population rurale et de classer les données selon le montant des dépenses ou des revenus. Les deux premiers éléments doivent également être analysés en fonction du revenu national.

59. On remarque à cet égard que le Système de comptabilité nationale et tableaux connexes^{1/} et le Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat^{2/} prévoient la possibilité d'obtenir le type de renseignements statistiques souhaité, mais il y aurait beaucoup à faire pour établir les catégories nécessaires.

60. Comme l'a remarqué le Groupe de travail, le rassemblement et la présentation de renseignements comparables sur les divers postes de dépenses publiques soulèvent des difficultés considérables. Des problèmes se posent à propos du partage des responsabilités entre l'administration centrale et les autorités locales, entre les organisations publiques et les organisations privées. En outre, la répartition de certaines dépenses publiques entre secteurs sociaux connexes n'est pas conçue de la même manière par tous les pays. Par exemple, les dépenses effectuées au

^{1/} ST/STAT/Series F/No.2.
^{2/} ST/TAA/M/12 - ST/ECA/49.

titre des programmes d'alimentation scolaire peuvent être imputées sur le budget de la santé publique, de l'enseignement ou de la protection sociale. Les frais d'hospitalisation des vieillards peuvent être imputés sur le budget de la santé publique ou sur celui de la protection sociale, et ainsi de suite. Le problème est particulièrement délicat dans le domaine de la santé publique, et l'on cherche actuellement à préciser la notion de "dépenses consacrées à la santé".

Communications et transports

61. Bien que le Comité d'experts eût recommandé à l'origine de considérer les transports comme l'un des éléments des niveaux de vie, le Groupe de travail a noté que l'on s'était demandé si les indicateurs "kilomètres de routes et de voies ferrées" et "nombre de véhicules" ne soulèveraient pas de difficultés d'interprétation, en raison des différences géographiques et économiques existant entre les divers pays. Quoi qu'il en soit, les transports et les moyens de communications pris au sens le plus large sont un facteur essentiel, non seulement en raison de l'influence qu'ils exercent sur le mode et le degré d'utilisation des ressources d'un pays, mais aussi dans la mesure où ils facilitent les déplacements individuels et permettent une utilisation plus complète des services sociaux qui influent sur les divers autres éléments des niveaux de vie. Il est donc proposé de grouper sous la rubrique communications et transports une large catégorie de renseignements de base :

- 1) Moyens d'information des masses
 - a) Tirage moyen des quotidiens et périodiques pour 1 000 habitants
 - b) Nombre de récepteurs de radio en service pour 1 000 habitants
- 2) Postes et télécommunications
 - a) Nombre d'abonnés au téléphone pour 1 000 habitants
- 3) Transports
 - a) Nombre de véhicules routiers à moteur pour 100 000 habitants
 - b) Kilomètres de routes : i) revêtues en dur, ii) non revêtues en dur, par km²
 - c) Kilomètres de voies ferrées pour 100 km².

62. Il est certain que les indicateurs proposés ici correspondent à des objectifs plutôt qu'à des possibilités immédiates touchant le rassemblement des données sur des services comme l'enseignement et la santé publique, et qu'il reste beaucoup à faire à ce sujet.